

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2026_176** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **30/07/2026**
Objet : **Décision de mise à disposition au profit des Chibanis Algériens de France**

Nature : **Arrêtés individuels**
Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**
Date de télétransmission : **30/07/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**
Acte : **DFCPAJI_D2026_0176 = D_cision de mise _ disposition Chibanis Alg_riens de France.pdf**
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260730-DAJI_D2026_176-AI**
Date de réception de l'acte par la Préfecture : **30/07/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2026_0176

**LOCAUX SIS 1 RUE EUGENE
DELACROIX**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU
PROFIT DE L'ASSOCIATION LES
CHIBANIS ALGERIEN DE FRANCE**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° DFCPAJI_AR2026_0115 du 28 mars 2026 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Vu la décision DFCPAJI_D2025_0152 et la convention 2025.228 du 12 novembre 2025 relatives à la mise à disposition d'une salle de classe et de parties communes au profit de l'Association Les Chibanis Algériens de France ;

Considérant la démarche de l'Association qui a souhaité prolonger son occupation au sein du 1 rue Eugène Delacroix ;

Considérant que les travaux de rénovation du site ne démarreront pas avant mars 2027 ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer la convention 2026.149 avec l'Association Les Chibanis Algérien de France, faisant élection de siège social au 169 rue Robert Schuman à Tourcoing (59200), représentée par son président Monsieur Mohamed MESSEGUEM, pour la mise à disposition d'une salle de classe et de parties communes, sises 1 rue Eugène Delacroix à Tourcoing jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 : Les clauses de la convention sont celles reprises de la convention 2025.228 et sont inchangées.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 30 JUL. 2026

Pour le Maire,

Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER

Conseiller délégué auprès du Maire en charge de la vie administrative, des affaires juridiques, de la logistique et de la commande publique



Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site Internet de la Ville le :